

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-EM-299-1

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-EM-299 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 1 193 742 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, DE VOIRIE LOCALE ET D'AUTRES TYPES D'INFRASTRUCTURES – SUBVENTIONNÉS PAR LE PROGRAMME FÉDÉRAL DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET LE PROGRAMME TECQ 2019-2024

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 20 février 2024, le conseil a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2024-EM-299-1 modifiant le règlement numéro 2020-EM-299 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 193 742 \$ pour effectuer des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures – subventionnés par le programme fédéral de la taxe d'accise sur l'essence et le programme TECQ 2019-2024.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 13 mars 2024.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 20 février 2024 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 26 mars 2024.

Anny Després, greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-EM-299-1

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-EM-299 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 1 193 742 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, DE VOIRIE LOCALE ET D'AUTRES TYPES D'INFRASTRUCTURES – SUBVENTIONNÉS PAR LE PROGRAMME FÉDÉRAL DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET LE PROGRAMME TECQ 2019-2024

Je soussignée, Anny Després, greffière adjointe de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, atteste que j'ai publié une copie de l'avis public ci-contre le 26 mars 2024 sur le site Internet de la Ville et par affichage au bureau de la Ville (près de la porte principale de l'hôtel de ville) en conformité avec le *Règlement numéro 2018-M-261 déterminant les modalités de publication des avis publics* édicté selon l'article 345.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

En foi de quoi, j'ai signé la présente attestation à Sainte-Agathe-des-Monts ce 26 mars 2024.

Anny Després, greffière adjointe